



REGLEMENT DES COMPETITIONS

Applicable au 17 NOVEMBRE 2008

Dispositions spécifiques Courses de TROT ATTELE

SOMMAIRE

PREAMBULE

I – ORGANISATION

IV – DEROULEMENT DES EPREUVES

II – EPREUVES

V – PENALITES

III – concurrents et Poneys

VI – CLASSEMENT

2009

Préambule

La Fédération Française d'Equitation et le Cheval Français proposent le « Trot Top Tour », circuit de courses de Trot attelé réservé aux poneys et aux jeunes « Drivers ».

Ce circuit a pour but de :

- ◆ Faire découvrir et développer chez les jeunes, une nouvelle manière de développer ses compétences équestres
- ◆ faire découvrir le monde des courses de Trot aux cavaliers de club en tant qu'acteurs.

Le circuit « Trot Top Tour » se déroule sur 10 stages de formation avec 9 étapes plus une Finale.

Ce circuit s'appuie sur le règlement des compétitions de la FFE, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des Courses de Trot ci-dessous, en concordance avec le règlement général des courses de trot du cheval français.

I – ORGANISATION

L'organisation et le calendrier des courses de Trot Ponam est assurée par le Cheval Français (SECF), la FFE et la Fédération Nationale des Courses Françaises.

Ils organisent conjointement la mise en place de :

- ◆ les stages d'entraînement et de qualification.
- ◆ les courses régionales de qualification,
- ◆ la finale nationale ou Championnat de France.

Pour chaque course, il est établi une DUC conformément aux dispositions générales du règlement. Les procédures d'engagements sont réglementaires. Chaque épreuve est limitée à 20 engagés. Les 8 engagés non retenus à l'issue des tests d'aptitude sont remboursés de leur engagement.

Art 1.1 - Les Stages d'entraînement et de qualification

Ils sont organisés sur des hippodromes et doivent permettre aux jeunes et aux poneys de participer à une course en public dans les meilleures conditions de maîtrise et de sécurité.

Ils sont obligatoires pour qualifier les poneys et les drivers. Ils sont ouverts à 20 couples.

A. Tests d'aptitude : ouverts à 20 candidats, ils doivent déterminer les 12 couples retenus pour participer au stage de formation à la Course de qualification.

Déroulement des tests :

Les tests se déroulent en présence d'un jury composé des formateurs de stage, Experts Fédéraux.

-Vérification du matériel individuel.

-Echauffement individuel.

-Départ lancé :

1 - Test sur 1500m

2 - Test sur 200m

-Test de Récupération du poney effectué par le vétérinaire après l'effort.

Il sera laissé à l'appréciation des Experts Fédéraux la possibilité de qualifier des poneys de catégorie B (1m20 à 1m30)

B. Stage

Le stage pratique de formation est obligatoire pour pouvoir participer à une course de qualification. Il est réservé aux 12 couples sélectionnés par les tests d'Aptitude.

Le stage prévoit également une initiation au Code des Courses.

A l'issue du stage, dix couples maximum sont sélectionnés pour participer à la course de qualification.

D'une manière générale, le premier critère de sélection est la sécurité.

Le programme et conditions du stage sont disponibles sur www.ffe.com / SPORT / Courses / Trot.

Art 1.3 - Courses qualificatives

Elles sont ouvertes à 10 partants maximum.

Elles sont réservées aux poneys et drivers sélectionnés à l'issu du stage. Elles sont organisées sur un hippodrome lors de réunions de courses spécifiques ou officielles.

Le classement de chaque épreuve permet de qualifier les poneys et les cavaliers pour le championnat de France.

Art 1.4 - Championnat de France

Ils sont ouverts à 10 partants maximum.

Ils sont réservés aux premiers couples poneys / drivers de chaque course qualificative. En cas de défection d'un vainqueur, le suivant pourra être retenu et ainsi de suite, sur candidature et validation des Experts Fédéraux.

II – EPREUVES et NORMES TECHNIQUES

EPREUVE	PONEYS	ALLURE OBLIGATOIRE	DISTANCE EN METRES	
Ponam C	C	Trot	1 500 à 2 000	2 passages devant les tribunes

III – Concurrents et Poneys

Art 3.1 Concurrents

Les meneurs en course de trot sont appelés « Drivers ».

EPREUVES	LFC	GALOP MINI	AGE
Ponam Cadet	Club ou Amateur	4	13 à 16 ans

- Tenue obligatoire : Boots, culotte blanche, casque et gilet de protection aux normes, casaque, stick de course autorisé.

Art 3.2 Poneys

Conditions de participation :

EPREUVE	AGE MINI	TAILLE	QUALIFICATION
Ponam C	4 ans	C	Accepté à l'issu du stage de formation / qualification Apte à parcourir le Km lancé en moins de 3 minutes soit 20 Km/heure

- Les poneys ayant un auteur Pur Sang ou Trotteur Français ne sont pas admis à concourir.
- Ferrure obligatoire
- Sur-classement : les poneys B toisant 1m20 minimum sont autorisés à participer aux courses qualificatives. Ils ne sont pas autorisés dans la Finale.

Harnachement :

Les embouchures doivent être validées à l'occasion du test d'aptitude.

Voiture : sulky ou voiture à 2 roues dont la taille et le poids seront adaptés au poney.

Le harnais présentera toute sécurité ; la gourmette, le releveur, les barres de côté sont autorisés en dehors de tout autre enrênement. Ceillères autorisées.

IV – DEROULEMENT DES EPREUVES

Les documents d'identification des poneys sont obligatoirement remis dès l'arrivée sur l'hippodrome aux balances. Ils seront restitués aux balances après la course.

Les engagements des partants se feront auprès du Bureau technique de la Fédération des courses afin d'être inscrit au programme de course de la réunion qui attribuera les numéros.

Il sera demandé aux sociétés de courses de programmer l'épreuve en 4 ou 5eme courses sur leur programme.

Art 1.1 - CONDITIONS GENERALES

Un lad assiste chaque couple au rond de présentation et jusqu'à son entrée en piste.

Un tirage au sort est effectué au BTR pour la mise en place des concurrents au départ

L'épreuve se déroule sous la conduite d'un leader chargé d'en contrôler le train jusqu'au poteau des 200 derniers mètres. .

Art.1.2 LA COURSE

- Les canters s'effectuent derrière le leader.
- Le leader est suivi au long de l'échauffement.
- Le départ est donné sous le contrôle d'un technicien des courses
- Le départ est volté au drapeau derrière le leader.
- Les concurrents se placent par ordre de leur numéro pour prendre le départ.
- Le leader s'écarte au passage des 200 derniers mètres.
- Le code des courses est appliqué.

V – PENALITES

Distancement

Les poneys doivent accomplir le parcours au trot. Tout poney prenant une autre allure est disqualifié.

-Le couple qui dépasse le leader avant le poteau des 200 derniers mètres est disqualifié sur décision des commissaires de l'hippodrome.

-Tout poney présentant un risque pour sa sécurité ou celle des autres concurrents est exclu de la course avant le départ.

Dans ce cas il devra immédiatement se retirer de la course.

Tout cavalier perturbant volontairement le déroulement de la course est disqualifié.

La chute est éliminatoire. En cas de chute, le concurrent doit obligatoirement être examiné par le service médical du terrain.

Tout poney disqualifié doit immédiatement se retirer de la course.

VI – CLASSEMENT

L'ordre d'arrivée est affiché.

Les Commissaires peuvent avoir recours à un film ou à une photo à l'arrivée. L'arrivée officielle est validée par les Commissaires. Leur décision est sans appel.